REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2022

à 20 HEURES

PRESENTS : **PLISSON** Céline – **POIRAUD** Joël - **PRODHOMME** Willy - **SAVATIER** Anne **– CAYET** Christophe **- BRION** Laurent - **ROBERT** Christelle - **VIGNAUD** Pascal - **GIRARD** Valérie - **LARGEAU** Frédéric - **NOIRAUD** Alain - **METIVIER** Elen - **MARCHAL** Alexandre

ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE : **VRAY** Frédérique qui a donné procuration à METIVIER Elen

Secrétaire : Monsieur PRODHOMME Willy a été élu secrétaire

O R D R E D U J O U R

- **Rétrocession Concession de Cimetière**
- **Devis pour 5 cases de columbarium**
- **Installation d'un logiciel de gestion des concessions funéraires**
- **Durée d'amortissement d'une pompe de relèvement de la lagune**
- **Questions Diverses**

Cimetière La Forge à Frais
Procédure de rétrocession de concession à la commune d'Amberre

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2122-22 alinéa 8, que le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière.
La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la Commune, qui n'est pas obligée de l'accepter, la concession vide de tout corps.
Monsieur José SOLIS propose à la commune, en date du 11 Mai 2022, la rétrocession de la concession perpétuelle acquise le 26 Avril 2010 (concession n° 15, Plan n°47), pour la somme de 100 €uros, et située au cimetière La Forge à Frais.
La concession étant vide de tout corps, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont le bénéficiaire, Monsieur José SOLIS n'a plus usage.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la procédure de rétrocession à la Commune de la concession et le remboursement à Monsieur José SOLIS, soit la somme de 100 €uros,

- Se prononce comme suit :

POUR : 14
CONTRE . 0
ABSTENTION : 0

Devis pour 5 cases de columbarium

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 5 cases de columbarium installées dans le cimetière « La Forge à Frais » ont été vendues et qu'il serait souhaitable d'en installer 5 autres.

Pour ce faire, elle présente un devis des Pompes Funèbres BARRAUD de Mirebeau pour la fourniture de 5 cases de 50x50 avec couvercles, d'un montant global de 780 € T.T.C., sachant que le columbarium sera confectionné par les agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition des Pompes Funèbres Barraud d'un montant de 780 € T.T.C.,
- Se prononce comme suit :

POUR : 14
CONTRE . 0
ABSTENTION : 0

Installation d'un logiciel de gestion des concessions funéraires

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un logiciel de gestion des concessions funéraires, ceci afin de simplifier le travail de la secrétaire de Mairie.
Pour ce faire, elle a contacté l'Agence des Territoires de la Vienne, chargée de la gestion des logiciels utilisés actuellement à la Mairie d'Amberre.

2 offres ont été proposées :

- Offre COSOLUCE (Ebène)
  - Réalisation du fond de carte par l'Agence des Territoires,
  - Ensuite la commune positionne elle-même à partir de ce fond de carte les concessions et enregistre les données liées : à la concession, au concessionnaire et aux occupants,
  - Formation d'1/2 journée
  - Abonnement annuel : 187.00 €

TOTAL : 747.00 € H.T.

- Offre Sistec (Améthyste)
  - Dessins des sépultures à partir des plans fournis
  - Formation d'une journée
  - Abonnement annuel : 372 €

TOTAL : 1 686.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Opte pour l'offre COSOLUCE (Ebène)
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant,
- Se prononce comme suit :

POUR : 14
CONTRE . 0
ABSTENTION : 0

Cette dépense sera payée en section d'investissement du budget communal.

Durée d'amortissement de la pompe de relèvement de la lagune remplacée en 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la pompe de relèvement remplacée en 2022, s'élève à 1 542.98 € H.T.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, que la durée d'amortissement de cette acquisition sera de 10 ans à compter de 2023.

Fête du 14 Juillet

Les festivités auront lieu le DIMANCHE 17 JUILLET et le programme est le suivant :

- 11h00 – Défilé et commémoration au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur
- 15h00 – Concours de pétanque ouvert à tous – Inscription gratuite
- 17h30 – Jeux pour les enfants
- 18h30 – Apéritif musical
- 20h00 – Repas républicain, distribution de plateaux
- 22h00 – Retraite aux flambeaux
- 23h00 – Feu d'artifice

Achat d'enrobé à froid

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a commandé 1 tonne d'enrobé à froid afin que les employés communaux réparent les voies communales les plus endommagées.